



## **PUBLIC**

- Tout public âgé de 21 ans révolus
- Titulaire du permis B

## **PRÉ-REQUIS**

- Avoir satisfait à une évaluation initiale des compétences minimales
- Etre déclaré apte suite à la visite médicale exigée par la préfecture

## **MOYENS THÉORIQUES**

- Vidéo projecteurs
- Revues professionnelles
- Classeurs cours
- Maquettes moteur
- Tests d'évaluation
- Manuels constructeurs
- Éléments mécaniques démontés

## **MOYENS PRATIQUES**

- Car 53 places
- 9 pistes privées
- 11 salles de cours

## **ENCADREMENT**

Formation dispensée par des formateurs ayant une expérience professionnelle de la conduite routière d'un véhicule de voyageurs.

# TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

## **DURÉE**

- 399 heures + 35 heures d'examens
- Ce parcours intègre 30 heures d'utilisation du véhicule comprenant 25 h effectives de conduite individuelle dont 2h de conduite nocturne

## **DATES, LIEUX ET COÛTS**

Voir calendrier.

## **SUIVI**

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.



## VALIDATION

- Titre professionnel Conducteur (trice) de transport en commun sur route.
- Au vu de ce titre professionnel, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification conducteur.
- Code Certif Info n° 100817.
- Code ROME N4103
- Formacode : 31805 31806

## OBJECTIFS

- Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant, après le transport en commun sur route
- Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule de transport en commun de type autocar
- Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport en commun sur route
- Accueillir, informer la clientèle, assurer sa sécurité et son confort, délivrer des titres de transport en commun sur route
- Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas d'incident ou d'accident dans le cadre du transport en commun sur route
- Détecter, décrire les dysfonctionnements d'un autocar et effectuer un dépannage simple

## PROGRAMME

### MODULE 1 : 230H

- Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport en commun sur route
- Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule de transport en commun type autocar

### MODULE 2 : 80H

- Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport en commun sur route
- Accueillir, informer la clientèle, assurer sa sécurité et son confort, délivrer des titres de transport en commun sur route

### MODULE 3 : 42H

- Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas d'incident ou d'accident dans le cadre du transport en commun sur route

### MODULE 4 : 47H

- Détecter, décrire les dysfonctionnements d'un autocar et effectuer un dépannage simple

### SESSION D'EXAMEN : 35H

**DURÉE  
TOTALE :  
434 HEURES**